

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, administration de l'environnement, nous a transmis le dossier de demande de modification non-substantielle numéro 3/22/0383 relative à la modification du délai d'exploitation numéro 3/22/0095 à Erpeldange-sur-Sûre au numéro 6A, Gruefwée (LUREF : 76398, 102948) pour le compte de la société Post Luxembourg.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 24 août 2022 jusqu'au 8 septembre 2022 aux tableaux d'affichages à Erpeldange-sur-Sûre.



Erpeldange-sur-Sûre, le 24 août 2022

Le Bourgmestre,
Claude GLEIS

P.O. pour le Secrétaire,